

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale dénonce avec vigueur l'entêtement du gouvernement du Canada à créer une commission canadienne des valeurs mobilières;

QU'elle rappelle que ce projet aurait des conséquences importantes sur l'industrie financière québécoise qui compte des dizaines de milliers d'emplois spécialisés;

QU'elle rappelle qu'elle a adopté à trois reprises des motions unanimes s'opposant à cette intrusion dans les compétences du Québec, les 16 octobre 2007, 15 janvier 2009 et 27 mai 2010;

QU'elle rappelle que la Cour d'appel du Québec a déclaré le 31 mars 2011 que le projet fédéral n'est pas constitutionnel;

QU'elle rappelle que la Cour suprême du Canada a confirmé le 22 décembre 2011 que le projet fédéral n'est pas constitutionnel et « consiste en une intrusion massive par le Parlement dans le domaine de la réglementation des valeurs mobilières »;

QU'elle exige que le gouvernement du Canada respecte intégralement les compétences exclusives du Québec.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 24 SEPTEMBRE 2013.**

Québec, ce vingt-quatrième jour de septembre 2013


MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

